

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

10U19

Rendu exécutoire
le



ANNEXES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :
Juin 2021

7

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **15 Juin 2021**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

10U19

Rendu exécutoire
le



CAHIER DES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Date d'origine :

Juin 2021

7a

ARRET du Projet - Dossier annexé à la
délibération municipale du **15 Juin 2021**

APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération municipale du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb), M. Louërat (Géog-Urb)

Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise



ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



MASSIF FORESTIER DU ROI (Identifiant national : 220013836)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 60VAL106)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.), - 220013836, MASSIF FORESTIER DU ROI. - INPN, SPN-MNHN Paris, 17P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/220013836.pdf>

Région en charge de la zone : Picardie

Rédacteur(s) : Conservatoire des Sites Naturels de Picardie (FRANÇOIS R.)

Centroïde calculé : 639932°-2468120°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 19/05/1999

Date actuelle d'avis CSRPN : 19/05/1999

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 12/05/2015

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	5
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	6
6. HABITATS	7
7. ESPECES	8
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	16
9. SOURCES	17

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Oise
- Commune : Rosières (INSEE : 60546)
- Commune : Lévigney (INSEE : 60358)
- Commune : Boissy-Fresnoy (INSEE : 60079)
- Commune : Betz (INSEE : 60069)
- Commune : Auger-Saint-Vincent (INSEE : 60027)
- Commune : Fresnoy-le-Luat (INSEE : 60261)
- Commune : Versigny (INSEE : 60671)
- Commune : Rouville (INSEE : 60552)
- Commune : Péroy-les-Gombries (INSEE : 60489)
- Commune : Nanteuil-le-Haudouin (INSEE : 60446)
- Commune : Ormoy-Villers (INSEE : 60479)
- Commune : Bargny (INSEE : 60046)

1.2 Superficie

3260,45 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 90

Maximale (mètre): 150

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

Le massif boisé du Roi est situé au cœur du plateau du Valois, dans le sud-est de l'Oise.

D'un point de vue géologique, le plateau est surmonté, à cet endroit, d'une butte résiduelle de sables auversiens, d'épaisseur variable, générant des sols lessivés, de type podzoliques ou bruns acides.

Des blocs de grès s'éparpillent, notamment vers La Pierre Glissoire.

Les milieux remarquables suivants sont liés à ces systèmes de sols sableux:

- boisements de Chênes sessiles (*Quercion robori-petraeae*) ;
- landes sèches à *Erica cinerea* (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), sur sols podzoliques ;
- landes humides relictuelles (*Calluno-Ericetum tetralicis*) ;
- micro-pelouses sableuses relictuelles (*Violion caninae*, *Airion caryophyllae-praecocis*), notamment sur les bords des chemins ;
- chênaies-charmaies acidoclines du *Hyacinthoides non-scriptae-Fagetum sylvaticae*, traitées en taillis sous futaie.

Des plantations de résineux ont été effectuées par endroits. Les Châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables.

Les espaces relictuels de landes à Ericacées proviennent probablement d'une ancienne mise en valeur pastorale de cette butte sableuse.

INTERET DES MILIEUX

Parmi les plus remarquables, les landes sèches à Bruyère cendrée (*Calluno vulgaris-Ericetum cinerae*), les micro-pelouses sabulicoles et les futaies acidophiles sont des milieux rares et menacés en Europe.

Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales rares et menacées.

Ce complexe de milieux forestiers et landicoles développés sur sables permet l'expression d'une biodiversité élevée pour la Picardie, où les landes acides sont en voie de disparition.

INTERET DES ESPECES

De nombreuses espèces assez rares à très rares (et menacées pour la plupart) en Picardie ont été répertoriées.

La flore abrite notamment :

- la Potentille argentée (*Potentilla argentea*) ;
- la Bruyère cendrée (*Erica cinerea**) ;
- la rare Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix**) ;
- l'exceptionnel Genêt des Anglais (*Genista anglica**), particulièrement menacé en Picardie ;
- la Laîche des lièvres (*Carex ovalis*) ;
- la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*) ;
- le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ;
- l'Anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*) ;
- la Petite Pyrole (*Pyrola minor*) ;
- la Laîche des sables (*Carex arenaria*) ;
- le très rare Jonc squarreux (*Juncus squarrosus**), sur les sables humides ;
- le Mouron délicat (*Anagallis tenella**).

Faune :

Parmi les oiseaux remarquables figurent :

- le Pic noir (*Dryocopus martius*),
- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- le Pic mar (*Dendrocopos medius*),
- l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), tous quatre inscrits en annexe I de la directive "Oiseaux" de l'Union Européenne ;
- la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) ;
- le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*) ;
- le Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*), qui aurait niché ici dans les années 1980.

Mammalofaune

Présence du Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), qui utilise notamment ce massif comme bois-relais entre les forêts de Retz et d'Ermenonville, et de la Martre des pins (*Martes martes*).

Entomofaune

- la Noctuelle de la Myrtille (*Anarta myrtilli*), lépidoptère nocturne remarquable ;
- *Conistra erythrocephala*, lépidoptère nocturne auparavant considéré comme disparu de Picardie, retrouvé en 1997.

Reptiles de grand intérêt :

- le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), présent notamment aux abords de la voie ferrée ;
- le Lézard des souches (*Lacerta agilis*), dans les landes sèches.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

L'absence d'entretien des reliques de pelouses et des landes à Callunes entraîne une fermeture progressive du milieu par boisement spontané, entre autres à cause de l'avancée des bouleaux et des Pins sylvestres. Cette occlusion sylvatique est très peu contenue par l'action des quelques lapins et des grands mammifères.

Une banalisation à la fois biologique, cynégétique et paysagère de ces anciens espaces landicoles et pelousaires en résulte : des coupes circonstanciées des broussailles envahissantes seraient souhaitables, en dehors de la saison de reproduction.

Dans les bois, la conservation des clairières et des futaies claires, où peuvent subsister des petites landes à Callunes est essentielle : leur boisement serait préjudiciable.

Par ailleurs, le maintien de vieux arbres sénescents ou morts est essentiel pour la biodiversité faunistique (insectes, chauves-souris ainsi que passereaux arboricoles et cavernicoles).

N.B. Les espèces végétales dont le nom est suivi d'un astérisque sont légalement protégées.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Indéterminé

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Circulation routière ou autoroutière
- Circulation ferroviaire
- Exploitations minières, carrières

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Source, résurgence
- Butte témoin, butte
- Plateau
- Affleurement rocheux

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Faunistique - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Bryophytes - Phanérogames	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dorts	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de la zone intègrent les milieux les plus intéressants pour les habitats, la flore et la faune. Dans la mesure du possible, les zones cultivées et les zones urbanisées ont été exclues, hormis un fin liseré périphérique qui joue le rôle de zone-tampon.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Réel
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Réel
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Cueillette et ramassage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Acidification	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Lichens - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens - Bryophytes - Reptiles - Lépidoptères	- Mammifères - Oiseaux - Phanérogames	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.1 <i>Landes humides</i>				
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>			40	
	35 <i>Pelouses silicoles sèches</i>			5	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			10	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>				
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			30	
	86.41 <i>Carrières</i>				
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	81 <i>Prairies améliorées</i>				
	82 <i>Cultures</i>				
	86.1 <i>Villes</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	121	<i>Triturus alpestris</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton alpestre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
Bryophytes	6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
Lépidoptères	249501	<i>Anarta myrtilli</i> (Linnaeus, 1761)	<i>Noctuelle de la Myrtille (La)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BERHAMEL S. (Association des Entomologistes de Picardie)				
Mammifères	61000	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	<i>Cerf élaphe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	61648	<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Loir gris, Loir</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Marte des pins, Martre</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
Oiseaux	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	<i>Engoulevent d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE	Faible			1997
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic mar</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)	Faible			1997
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pic noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)	Faible			1997

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4603	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	<i>Bec-croisé des sapins</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B	Faible			1988
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			1995
	4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rougequeue à front blanc</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B	Faible			1988
	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	<i>Bécasse des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DELVILLE D.	Faible			1995
Phanérogames	82346	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L., 1771	<i>Mouron délicat</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	82656	<i>Anemone ranunculoides</i> L., 1753	<i>Anémone fausse- renoncule</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	<i>Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	88349	<i>Carex arenaria</i> L., 1753	<i>Laïche des sables, Salsepareille des pauvres</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	88463	<i>Carex demissa</i> Vahl ex Hartm., 1808	<i>Laïche vert jaunâtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	88624	<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	<i>Laïche écaïlleuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	92614	<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Corynéphore blanchâtre, Canche des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	93840	<i>Cynoglossum officinale</i> L., 1753	<i>Cynoglosse officinale</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	96667	<i>Erica cinerea</i> L., 1753	<i>Bruyère cendrée, Bucane</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	96695	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	<i>Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	99721	<i>Genista anglica</i> L., 1753	<i>Genêt d'Angleterre, Petit Genêt épineux</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	101411	<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	<i>Herniaire glabre, Herniole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	103415	<i>Iberis amara</i> L., 1753	<i>Ibérís amer</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	104334	<i>Juncus squarrosus</i> L., 1753	<i>Jonc rude, Jonc raide, Brossière</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	107158	<i>Maianthemum bifolium</i> (L.) F.W.Schmidt, 1794	<i>Petit muguet à deux feuilles, Maianthème à deux feuilles, Petit muguet à deux fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	108477	<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	<i>Mibora naine, Famine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	109297	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	<i>Jonquille des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112601	<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	<i>Pédiculaire des forêts, Pédiculaire des bois, Herbe aux poux</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	114589	<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose, 1797	<i>Polygala à feuilles de serpollet, Polygala couché</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	115407	<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	<i>Potentille argentée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	116543	<i>Pyrola minor</i> L., 1753	<i>Petite pyrole</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	116751	<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	<i>Chêne pubescent</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	116870	<i>Radiola linoides</i> Roth, 1788	<i>Radiole faux-lin, Radiole, Faux lin</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B				
	121065	<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	<i>Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	124517	<i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847	<i>Spargoute printanière, Spargule de Morison, Espargoutte de printemps</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	125831	<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R.Br., 1812	<i>Téedalie à tige nue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	<i>Myrtille, Maurette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Reptiles	77955	<i>Coronella austriaca</i> <i>Laurenti, 1768</i>	<i>Coronelle lisse</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	77600	<i>Lacerta agilis</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Lézard des souches</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R., MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			
	77756	<i>Podarcis muralis</i> <i>(Laurenti, 1768)</i>	<i>Lézard des murailles</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R., MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)	Faible			

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Mammifères	61057	<i>Capreolus capreolus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Chevreuril européen,</i> <i>Chevreuril,</i> <i>Brocard (mâle),</i> <i>Chevrette (femelle)</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60015	<i>Erinaceus europaeus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Hérisson d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61675	<i>Lepus capensis auct.</i>	<i>Lièvre d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	60636	<i>Meles meles</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Blaireau européen</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60686	<i>Mustela erminea</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Hermine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60716	<i>Mustela nivalis</i> <i>Linnaeus, 1766</i>	<i>Belette d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Lapin de garenne</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	61153	<i>Sciurus vulgaris</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Écureuil roux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	60102	<i>Sorex coronatus</i> <i>Millet, 1828</i>	<i>Musaraigne couronnée</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60981	<i>Sus scrofa</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Sanglier</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60249	<i>Talpa europaea</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Taupe d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Renard roux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)				
Oiseaux	2623	<i>Buteo buteo</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Buse variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Grosbec casse-noyaux</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> <i>Linnaeus, 1758</i>	<i>Faucon crécerelle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> <i>(Vieillot, 1817)</i>	<i>Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	4319	<i>Muscicapa striata</i> <i>(Pallas, 1764)</i>	<i>Gobemouche gris</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Loriot d'Europe, Loriot jaune</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	4532	<i>Passer montanus</i> <i>(Linnaeus, 1758)</i>	<i>Moineau friquet</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> <i>(Bechstein, 1793)</i>	<i>Pouillot siffleur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	4053	<i>Saxicola torquata</i> <i>(Linnaeus, 1766)</i>	<i>Tarier pâle</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	<i>Serin cini</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	<i>Grive draine</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)				
Phanérogames	80911	<i>Aira praecox</i> L., 1753	<i>Canche printanière</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	83272	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	<i>Arabette de thalius, Arabette des dames</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	87227	<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	<i>Calamagrostide épigéios, Roseau des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	87501	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	<i>Callune, Béruee</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	88775	<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	<i>Laïche à pilules</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	90091	<i>Cerastium semidecandrum</i> L., 1753	<i>Céraiste à 5 étamines, Céraiste variable</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	111859	<i>Oxalis acetosella</i> L., 1753	<i>Pain de coucou, Oxalis petite oseille, Surelle, Alleluia</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				
	115470	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	<i>Potentille tormentille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)				

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60015	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60658	<i>Martes martes</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60686	<i>Mustela erminea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60716	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60981	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61000	<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61057	<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61153	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	2559	<i>Scolopax rusticola</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2669	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3540	<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3619	<i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4040	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4142	<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4215	<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4272	<i>Phylloscopus sibilatrix</i> (Bechstein, 1793)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4319	<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4532	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4571	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4603	<i>Loxia curvirostra</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4625	<i>Coccothraustes coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77600	<i>Lacerta agilis</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	77955	<i>Coronella austriaca</i> Laurenti, 1768	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	109297	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
	128345	<i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)
Bryidae	6734	<i>Sphagnum compactum</i> Lam. & DC.	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

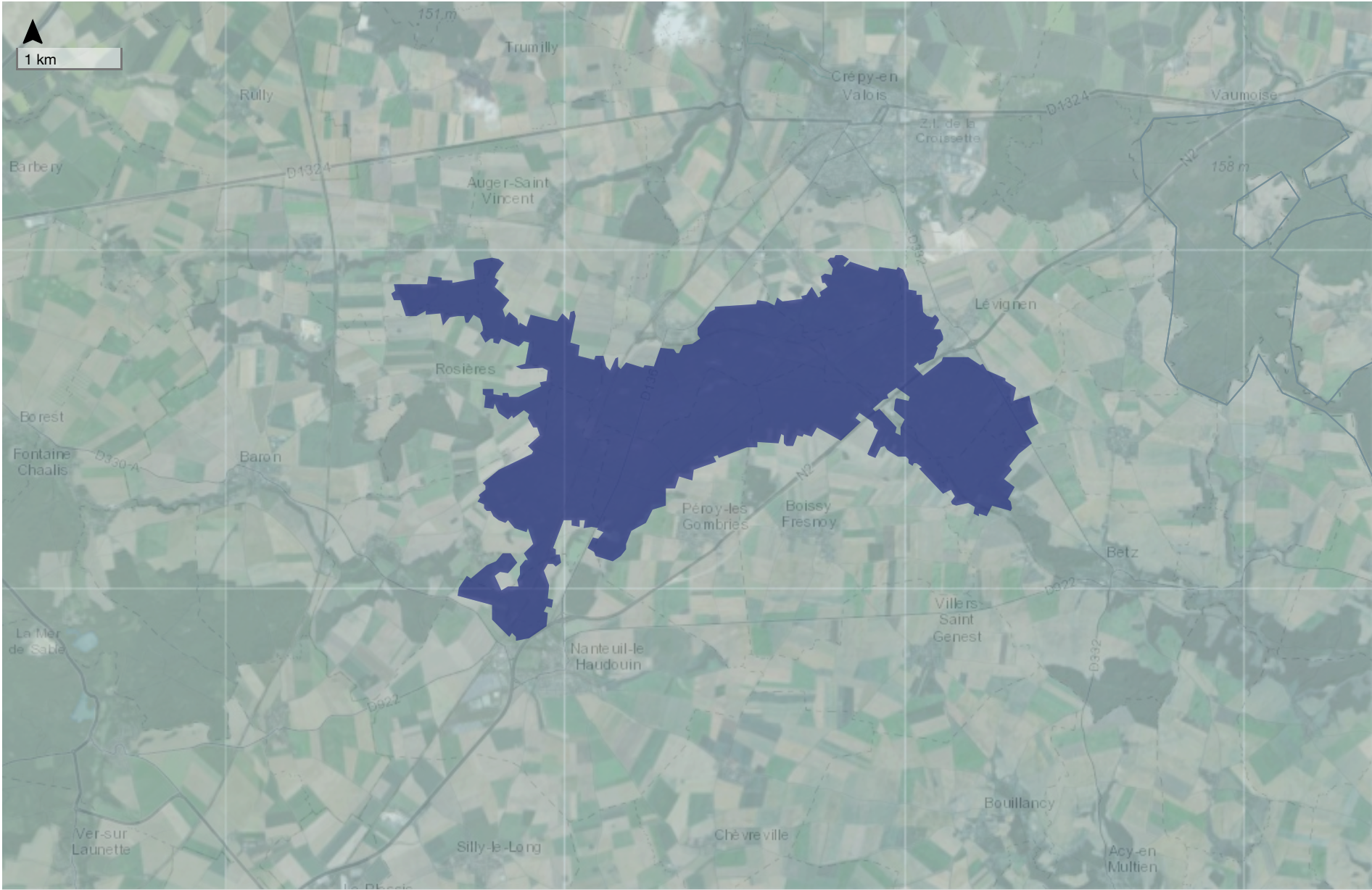
Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3540 <i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
3619 <i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction certaine ou probable	Informateur BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)
83653 <i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
92614 <i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
93840 <i>Cynoglossum officinale</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
96667 <i>Erica cinerea</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
96695 <i>Erica tetralix</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
99721 <i>Genista anglica</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
101411 <i>Herniaria glabra</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
108477 <i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
115407 <i>Potentilla argentea</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
116543 <i>Pyrola minor</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B
121065 <i>Saxifraga granulata</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
124517 <i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
125831 <i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) R.Br., 1812		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)
128345 <i>Vaccinium myrtillus</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	BACROT S., BACROT P., BOULLET V., GAVORY L., GIRET B	1988	Inventaire des sites écologiques du sud du département de l'Oise. DRAE Picardie. Doc. non pag.

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	BAS E. et al.	1995	Le Chat sauvage (<i>Felis silvestris</i>) dans l'Oise : distribution, analyse des données et perspectives de recherche. - Meles, Bull. Recherche Nature Patrimoine : 5-14 + cartes.
	BOULLET V.	1990	Etude des ZNIEFF de l'Oise. CREPIS. DIREN Picardie.
	C.P.I.E. DE L'OISE	1998	Atlas des mammifères sauvages de l'Oise. Conseil Général de l'Oise. Conseil Régional de Picardie. 122 p.
	DELVILLE D.	1996	Actualités ornithologiques du 16 décembre 1994 au 30 septembre 1995. Bull. Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise, n°21 : 1-21.
	GROUPE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE L'OISE	1997	Observations ornithologiques du département de l'Oise. Bulletins internes.
	JOVET P.	1949	Le Valois : phytosociologie et phytogéographie. SEDES, Paris. 389 p.
	ROCAMORA G.	1993	Les ZICO en France. LPO, Birdlife International. Ministère de l'Environnement. 339 p.
Informateur	BERHAMEL S. (Association des Entomologistes de Picardie)		
	BONNEL J.-P. (Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)		
	BOULLET V., comm. pers.		
	C.P.I.E. de l'Oise. Section mammalogique (E. BAS, coord.)		
	Fiche ZNIEFF 0331.0000 (1989) : GE.MI.NA.PI. (BOULLET V., GAVORY L.)		
	FRANÇOIS R. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	FRANÇOIS R., MAIRE P. (Conservatoire des Sites Naturels de Picardie)		
	FRANÇOIS R. (Picardie Nature / Groupe d'Etudes Ornithologiques de l'Oise)		



ZICO

Communes (49) :

APREMONT ; AUGER-SAINT-VINCENT ; AUMONT-EN-HALATTE ; AVILLY-SAINT-LEONARD ; BARGNY ; BARON ; BEAUREPAIRE ; BETZ ; BOISSY-FRESNOY ; BORAN-SUR-OISE ; BOREST ; CHAMANT ; CHANTILLY ; LA CHAPELLE-EN-SERVAL ; COURTEUIL ; COYE-LA-FORET ; CREIL ; ERMENONVILLE ; FLEURINES ; FONTAINE-CHAALIS ; FRESNOY-LE-LUAT ; GOUVIEUX ; LAMORLAYE ; LEVIGNEN ; MONTAGNY-SAINTE-FELICITE ; MONT-L'EVEQUE ; MONTLOGNON ; MORTEFONTAINE ; NANTEUIL-LE-HAUDOUIN ; OGNON ; ORMOY-VILLERS ; ORRY-LA-VILLE ; PEROY-LES-GOMBRIES ; PLAILLY ; PONTARME ; PONTPONT ; PONT-SAINTE-MAXENCE ; ROBERVAL ; ROSIERES ; ROUVILLE ; SAINT-MAXIMIN ; SENLIS ; THIERS-SUR-THEVE ; VER-SUR-LAUNETTE ; VERNEUIL-EN-HALATTE ; VERSIGNY ; VILLENEUVE-SUR-VERBERIE ; VILLERS-SAINT-FRAMBOURG ; VINEUIL-SAINT-FIRMIN

Superficie : 32 200 ha

Localisation des ZICO de Picardie



7 613 ha de forêts domaniales

5 970 ha appartenant à l'Institut de France (Chantilly et Chaalis)

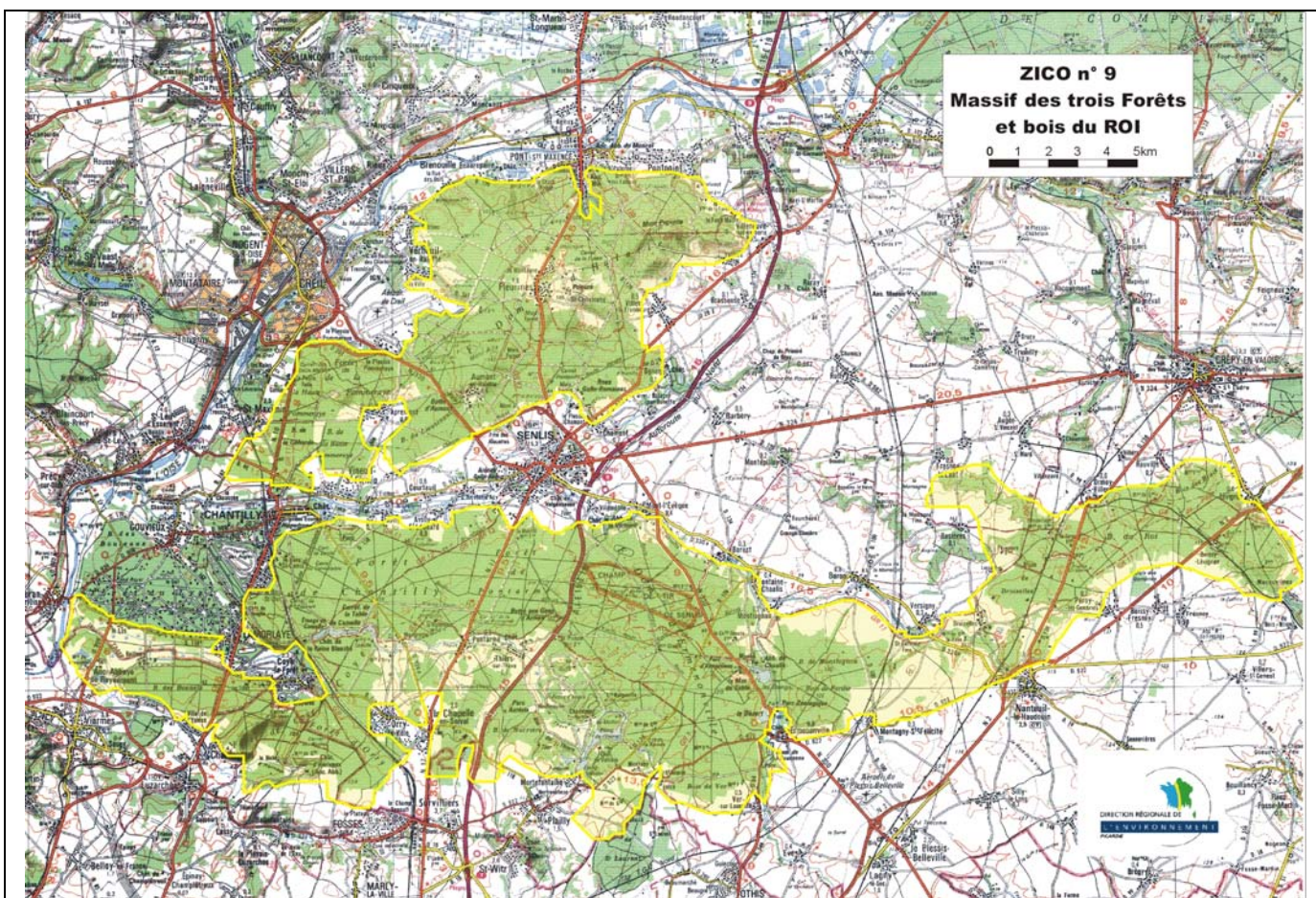
300 ha (environ) de terrains militaires

DESCRIPTION DU SITE

Le massif forestier de Chantilly-Ermenonville s'étend en rive gauche de l'Oise. Les chênes, charmes et hêtres dominent les peuplements, traités en futaies pour la plus grande partie. Les sources alimentent deux petits cours d'eau, la Thève et la Nonette, qui encadrent le massif au sud et au nord. Quelques mares et zones humides boisées de petite taille subsistent localement, en haute vallée de la Nonette essentiellement, où des étangs ont été aménagés, certains par les moines au Moyen-Age (étangs de Chaalis ou de Comelle), d'autres plus récemment.

Le massif du Bois du Roi est situé sur une butte résiduelle au cœur du plateau du Valois dans le sud-est de l'Oise. Des plantations de résineux ont été effectuées par place. Les châtaigneraies sont particulièrement développées sur les sables. Les espaces relictuels de landes à Ericacées proviennent probablement d'une ancienne mise en valeur pastorale de cette butte sableuse.

Les tempêtes des années 80 et 90 ont mis à mal certains secteurs de la forêt d'Halatte, notamment dans les hêtraies du nord et créer des clairières résultant des chablis.



Le site est utilisé comme halte migratoire, site d'hivernage et site de nidification pour de nombreuses espèces avifaunistiques.

Espèces	Nicheur	Migrateur	Hivernant
Blongios nain	X		
Cigogne blanche		X	
Bondrée apivore	X		
Milan noir		X	
Busard Saint-Martin	X		X
Balbusard pêcheur		X	
Faucon émerillon		X	
Grue cendrée		X	
Engoulevent d'Europe	X		
Martin pêcheur d'Europe	X		X
Pic noir	X		
Pic mar	X		
Alouette lulu	X		
Pie-grièche écorcheur	X		



Pic mar (photo Daniel Mure, ONF)

FONCTIONNEMENT ET EVOLUTION DU SITE

L'absence d'entretien des pelouses et landes à bruyères relictuelles entraîne une fermeture progressive du milieu par boisement spontané, très peu contenue par l'action des trop rares lapins et grands mammifères. Il s'ensuit une banalisation biologique, cynégétique et paysagère de ces anciens espaces ouverts originaux. Des coupes circonstanciées des buissons envahissants, en dehors de la saison de reproduction., permettraient d'enrayer cette dégradation.

Dans le massif boisé, il importe d'assurer la conservation des clairières, des futaies claires où peuvent subsister des petites landes à bruyères ainsi que les vieux arbres sénescents ou morts afin d'optimiser la biodiversité faunistique et floristique inféodée à ce type de milieu.



Forêt d'Halatte

AUTRES INFORMATIONS JUGÉES UTILES

Le Porter à Connaissance

Risques

Commune de Fresnoy-le-Luat

Risques naturels, risques industriels, défense incendie et sécurité routière doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement naturel ou créé par l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent

l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène.

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État ;
- ✓ de procéder à un état des lieux de la défense incendie sur la commune ;
- ✓ de procéder à un diagnostic sécurité routière ;
- ✓ d'informer la population ;
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque ;
- ✓ de programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

L'ensemble des informations issues du site Géorisques du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire concernant la commune de **Fresnoy-le-Luat** est consultable aux adresses suivantes : [lien vers Géorisque](#).

Les Risques Naturels

Différentes études ont été réalisées concernant les risques naturels dans le département de l'Oise, celles-ci sont accessibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

Les cartographies concernant les risques naturels sont consultables dans l'atlas des risques naturels majeurs disponible sur Internet à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#) et pour ce qui a trait au retrait-gonflement des argiles, ainsi qu'à la présence de cavités, à l'adresse suivante : [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise - inventaire des cavités et mouvements de terrain associés](#).

Plans de Prévention des Risques Naturels

La commune de Fresnoy-le-Luat n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Naturels.

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du site Géorisques :

Date	Événement	Arrêté de catastrophe naturelle	Parution au JO
25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999	30/12/1999

Inondations

Les informations relatives aux inondations sont consultables sur le site Internet du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) : [lien vers le site du MTES - prévention des risques](#) et sur le site de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) d'Île-de-France : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Directive Inondations :

Face au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne s'est mobilisée en adoptant en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive Inondations ».

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) :

Sur notre territoire, l'État a repris les objectifs de cette directive dans la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (LENE) du 12 juillet 2010 (dite « loi Grenelle II ») et a choisi d'encadrer la mise en œuvre de cette directive par une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI), fondée sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de proportionnalité. Elle a été arrêtée le 07 octobre 2014 par les Ministres de l'Écologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Logement.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations ;
- réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) :

Première étape de la Directive Inondation, cette évaluation donne une photographie homogène de chaque bassin hydrographiques afin d'identifier les enjeux de différentes natures (*personnes, biens, activités, etc*) en zone potentiellement inondable. La première édition s'est achevée en décembre 2011 et sera révisée d'ici décembre 2018.

Elle renseigne sur les inondations du passé et sur le risque actuel :

- l'impact des inondations historiques au travers de quelques événements représentatifs ;
- l'exposition actuelle des enjeux aux événements majeurs : pour ce faire, les enjeux (*population, emplois, bâti, etc*) présents dans une enveloppe approchée des événements extrêmes sont comptabilisés et représentés sur des cartes.

La commune de Fresnoy-le-Luat fait partie du bassin Seine-Normandie, dont l'EPRI a été arrêté le 20 décembre 2011 par le Préfet d'Île-de-France, coordinateur du bassin.

Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) :

Le Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) est au cœur de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Cet outil stratégique définit à l'échelle de chaque grand bassin (*district hydrographique*) les priorités en matière de gestion du risque d'inondation. Dans le cadre de la Directive Inondations et en déclinaison de la SNGRI, un PGRI a été élaboré sur chaque district sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin en lien avec les parties prenantes.

Ce plan traite de l'ensemble des aspects de la gestion des inondations :

- la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- la surveillance, la prévision et l'information sur les phénomènes d'inondation ;
- l'information préventive, l'éducation, la résilience et la conscience du risque.

Il vise ainsi à intégrer la prise en compte et la gestion du risque d'inondation dans toutes les politiques du territoire.

Les 13 PGRI français ont été approuvés et publiés au journal officiel n° 0296 du 22 décembre 2015 entrés en vigueur au lendemain de leur publication seront mis à jour tous les 6 ans dans un cycle d'amélioration continue voulu par la « Directive Inondations ».

Le PGRI 2016-2021 du bassin Seine-Normandie a été approuvé le 07 décembre 2015 : [arrêté du 07 décembre 2015 portant approbation du PGRI Seine-Normandie](#).

Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) :

Un Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) est un territoire qui concentre de forts enjeux et qui est exposé à un aléa provoquant des inondations (*submersion marine, débordement fluvial, ruissellement, remontée de nappe*). Dans ce territoire, les enjeux potentiellement exposés aux inondations les plus importants sont essentiellement des enjeux humains et économiques : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#) et [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire – TRI](#).

L'arrêté du 06 novembre 2012, établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale et l'arrêté du 27 novembre 2012, fixant la liste des Territoires à Risque Important d'Inondation du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands sont disponibles sur le [site de la Préfecture de l'Oise](#).

La commune de Fresnoy-le-Luat n'est pas concernée par un TRI.

Il existe une note de cadrage (*mai 2018*) concernant « la vulnérabilité des territoires aux inondations », établie à l'échelle du bassin Seine-Normandie : [lien vers le site de la DRIEE d'Île-de-France](#).

Stratégies locales de gestion des risques d'inondation :

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont élaborées sur les Territoires à Risque important d'Inondation (TRI). Elles s'inscrivent dans le cadre fixé par la SNGRI présentés le 10 juillet 2014 et les PGRI élaborés à l'échelle des grands bassins hydrographiques : [lien vers le site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#). L'arrêté fixant la liste des stratégies locales de gestion des risques d'inondation à élaborer pour les TRI du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands a été signé le 08 décembre 2014.

Les stratégies locales doivent comporter :

- la synthèse de l'EPRI dans son périmètre ;
- les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour le TRI inclus dans son périmètre ;
- les objectifs fixés par le PGRI pour les TRI inclus dans son périmètre.

Pour le bassin Seine-Normandie ([lien vers le site de la DRIEE - Île-de-France](#)), ces objectifs ont été déclinés comme suit :

- réduire la vulnérabilité des territoires ;
- agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages ;
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque.

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières (BRGM) a réalisé en octobre 2011 un inventaire des [cavités souterraines](#) du département de l'Oise.

Une cavité souterraine, mais aucun mouvement de terrain, a été recensée sur la commune :

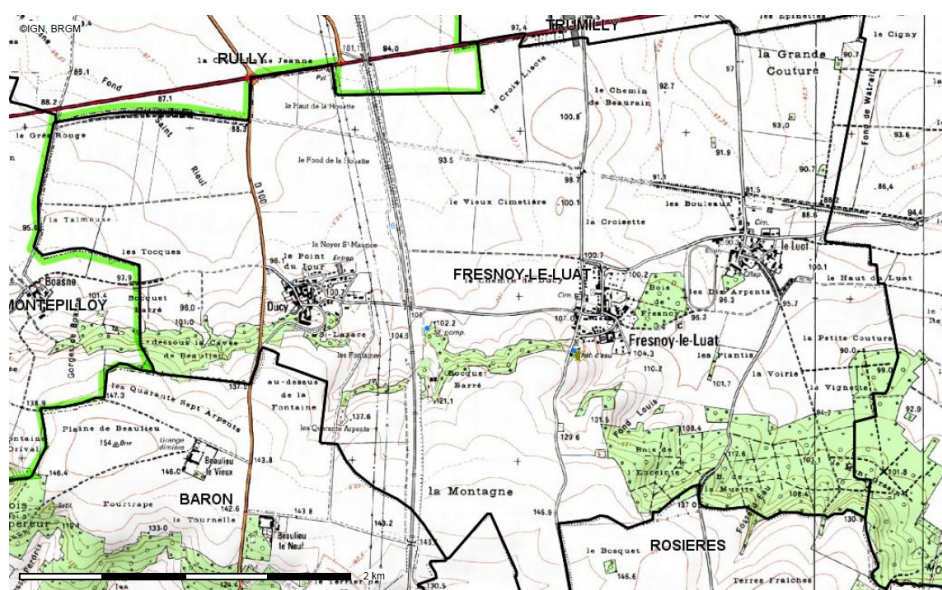
Cavité souterraine / mouvement de terrain	Lien vers fiche
Ouvrage civil	PICAW0015527

Mouvements de terrain

- ▼ Chute de blocs / Eboulement
- ★ Coulée
- ⌵ Effondrement
- ▨ Erosion de berges
- ☆ Glissement

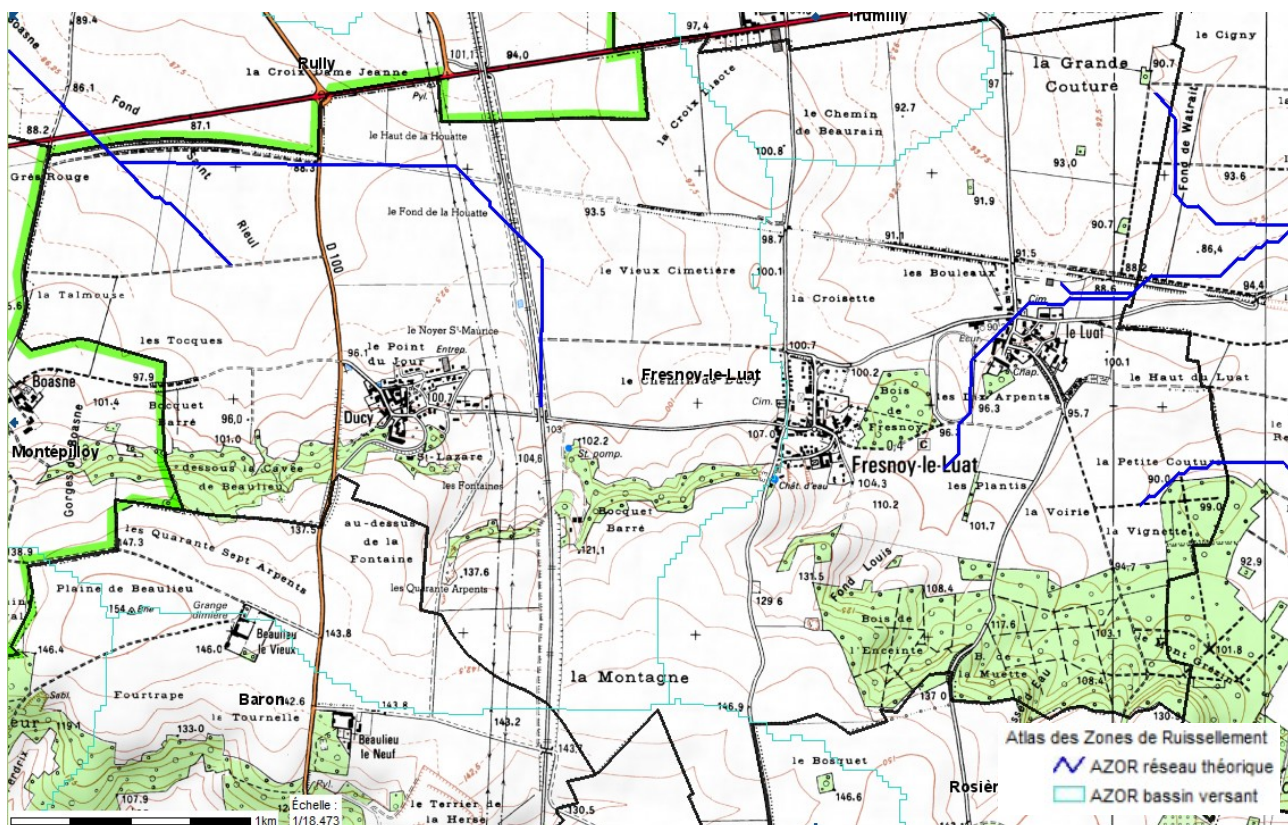
Cavités souterraines hors mines

- ▲ carrière
- ◆ cave
- indéterminé
- ▲ naturelle
- ☆ ouv militaire
- ⚙ ouvrage civil



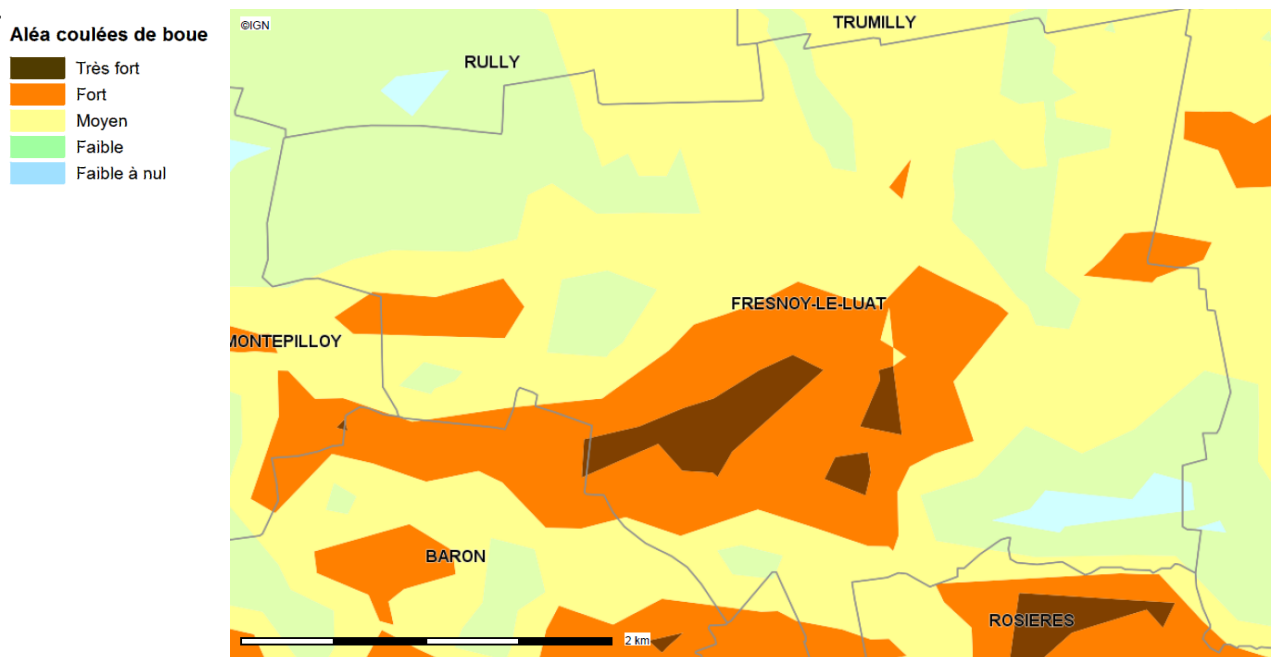
Ruissellement, coulées de boue et remontées de nappe

Le ruissellement est un phénomène physique d'écoulement non organisé de l'eau sur un bassin versant suite à des chutes de pluies. Il perdure jusqu'au moment où, il rencontre une rivière, un réseau d'assainissement ou un marais. Le ruissellement peut avoir plusieurs origines : naturel pluvial, naturel nival et anthropique. L'ensemble ou une seule de ces origines peut produire un ruissellement de type « risque majeur avec inondations » (*source : Géorisques*). Le ruissellement peut alors, évoluer en « coulée de boue », pouvant nuire à la sécurité des personnes et à l'intégrité des biens.



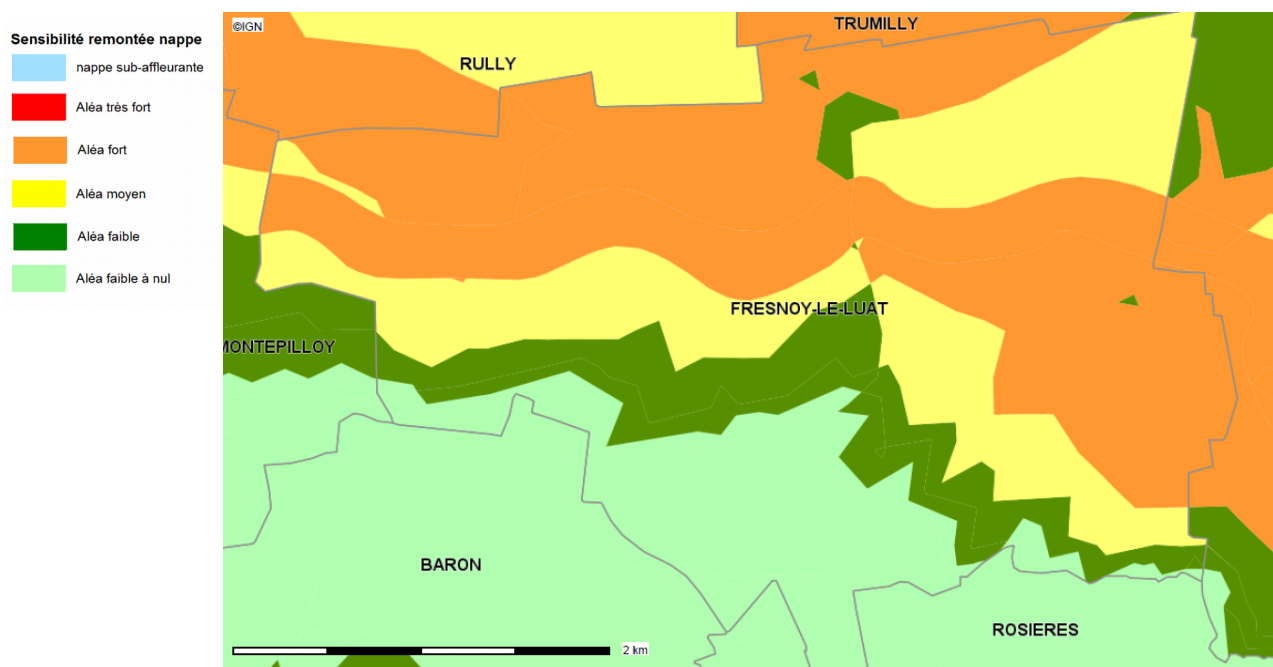
Le territoire communal de Fresnoy-le-Luat est concernée par la traversée d'axes de ruissellement ([lien vers la cartographie du ruissellement et des eaux pluviales du département de l'Oise](#)).

La coulée de boue est un mouvement rapide d'une masse de matériaux remaniés, à forte teneur en eau et de consistance plus ou moins visqueuse. Elle prend fréquemment naissance dans la partie aval d'un glissement de terrain ou dans les terrains mis à nu par les activités humaines. Les matériaux susceptibles de perdre ainsi leur cohésion sont des argiles, des limons, des sols, des roches décomposées ou des éboulis fins (*source : Géorisques*).



La commune de Fresnoy-le-Luat est concernée par des aléas faibles à très forts de coulées de boue. Ces informations sont disponibles sur les sites : [lien vers Géorisques](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes », un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la zone non saturée et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle sont telles, qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol ou, une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol. Les remontées de nappe entraînent des inondations lentes, ne présentant pas de danger pour la vie humaine, mais provoquant des dommages non négligeables à la voirie qui est mise sous pression, ainsi qu'aux constructions (source : *Géorisques*).



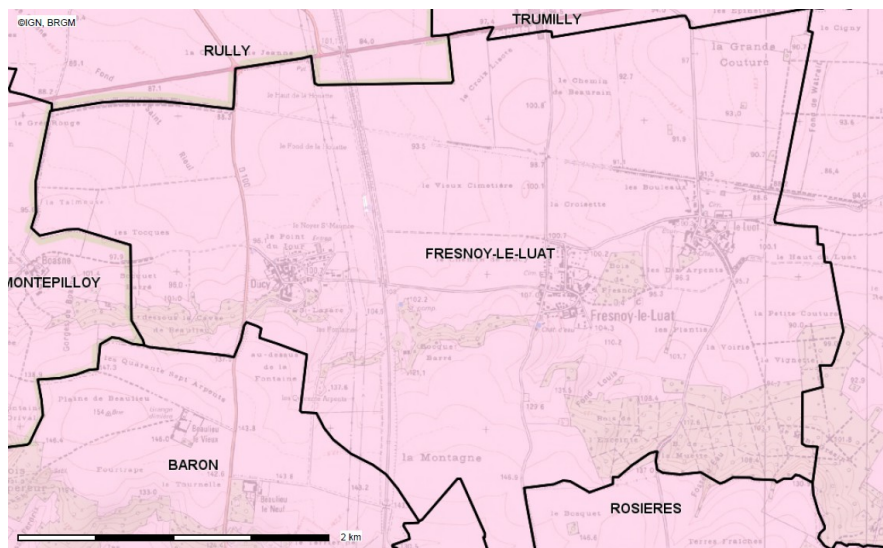
La commune de Fresnoy-le-Luat est concernée par des aléas faibles à forts de remontées de nappe. Plus d'informations sont disponibles sur les sites : [lien vers site du BRGM](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Fresnoy-le-Luat est concernée par des aléas faibles à moyens de retrait-gonflement des argiles, localisés sur la totalité de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [lien vers Géorisques - retrait-gonflement des argiles](#) et [lien vers la cartothèque du site de la Préfecture de l'Oise](#).

Aléa retrait - gonflement des argiles

- à priori nul
- faible / moyen
- fort



Les Risques technologiques

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Ces plans concernent les établissements « Seveso » à « haut risques », dits « Seveso seuil haut » ou « Seveso avec servitude » (Seveso AS). Lorsque les mesures prises par l'exploitant d'un établissement de ce type s'avèrent insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, les textes prévoient de délimiter des zones dans lesquelles le règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) peut interdire ou limiter la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles (*source : Géorisques*).

La commune de Fresnoy-le-Luat n'est concernée par aucun PPRT.

Canalisation de matières dangereuses

La commune de Fresnoy-le-Luat est concernée par le passage d'une canalisation de transport de matières dangereuses, localisées au Nord-Est du territoire communal.



Installations industrielles rejetant des polluants

Ces installations industrielles déclarent des rejets de polluant potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou le sol.

Aucune installation industrielle rejetant des polluants n'a été recensée sur ou à proximité de la commune.

Sites et sols d'activités industrielles

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Aucun site pollué ou potentiellement pollué n'a été recensé sur le territoire communal (*base de données BASOL* - [lien vers Basol](#)).

La réalisation d'inventaires historiques régionaux des sites industriels et activités de services, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

4 sites industriels et d'activités de services ont été recensés sur le territoire communal (*base de données BASIAS* - [lien vers Basias](#)) : [la fiche Basias – Fresnoy-le-Luat](#).

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une « installation classée » (*source : DREAL*).

Les informations relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (*ICPE*) sont disponibles sur le [site du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire](#).

Aucun établissement n'a été recensé sur la commune : [la fiche ICPE - Fresnoy-le-Luat](#).

(Fiche mise à jour le 30 août 2019 - © DDT de l'Oise)

Le Porter à Connaissance

Eau et Milieu Aquatique

Commune de Fresnoy-le-Luat

S'il ne s'agit pas de faire un « urbanisme de tuyaux », le projet de développement durable d'un territoire ne peut être envisagé sans que soit menée une réflexion, en concertation avec les services gestionnaires des réseaux, sur les besoins d'approvisionnement en eau de la population et sur la capacité des réseaux existants, en matière d'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées, à supporter les nouveaux développements projetés.

En pratique, et au-delà du choix des secteurs d'extension de l'urbanisation en fonction de l'état des réseaux, le coefficient d'occupation des sols est un outil réglementaire particulièrement adapté à la définition de droits à construire adaptés à la capacité des équipements existants ou programmés.

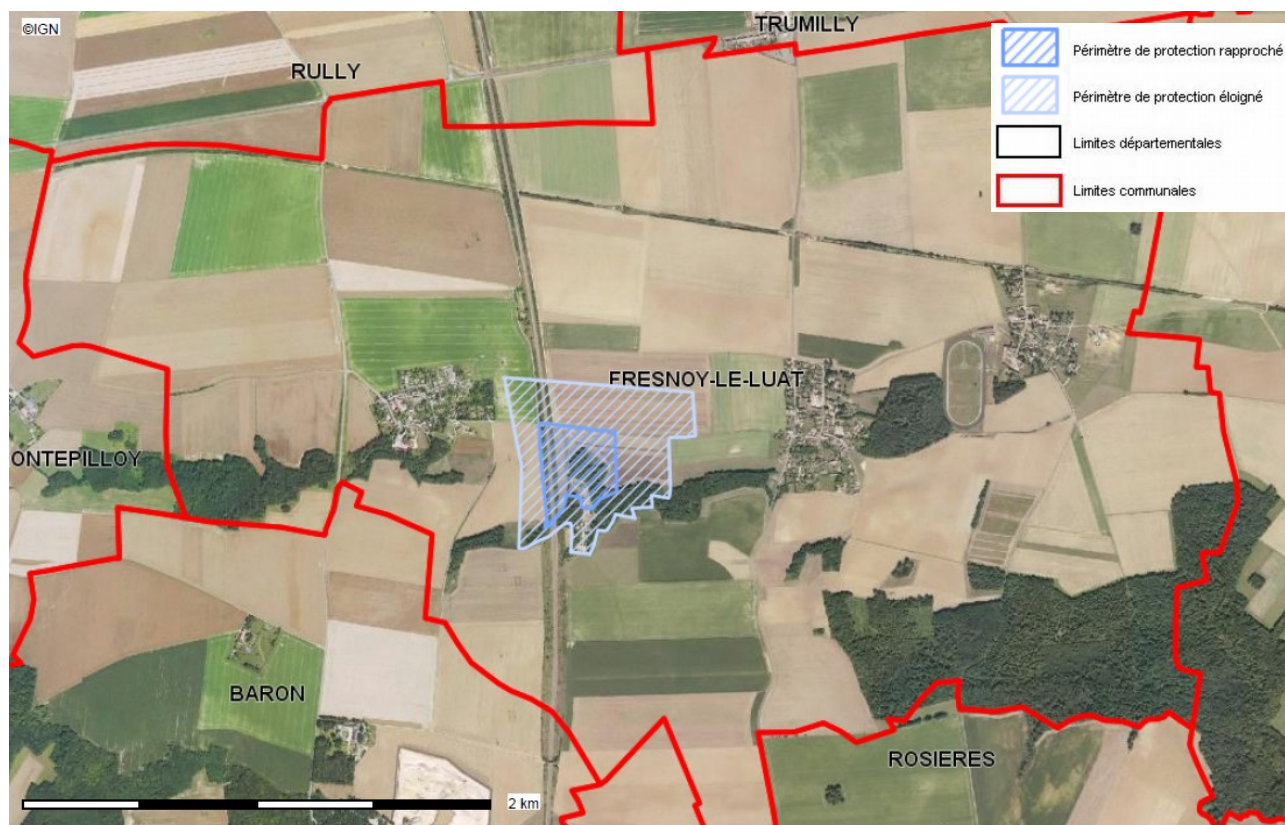
Par ailleurs, il convient d'insister sur le coût des systèmes d'évacuation des eaux qui nécessitent des investissements dont l'importance est comparable celle de la voirie.

Dans cette perspective, les études liées à l'élaboration des zonages d'assainissement visés à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales prennent toute leur importance.

Enfin, il faut souligner la dimension la plus souvent intercommunale de la question de l'eau. En particulier, les communes doivent tenir compte dans leur programmation relative aux réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement des orientations, quand ils existent ou sont en cours d'élaboration, des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) ou des schémas d'aménagement ou de gestion de l'eau (SAGE).

La présente fiche fait la synthèse des informations connues des services de l'État en matière de captage d'eau potable et d'études et de choix d'assainissement.

Captage d'eau potable



Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
CP2I (DOM/ETER)

Captage d'eau potable (CEP)	<i>Le captage de Fresnoy-le-Luat : périmètre de protection institué par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en date du 11/07/2001</i>
Localisation	<i>Au centre du territoire communal</i>

En matière d'eau potable, la commune de Fresnoy-le-Luat est en charge de la production, du transfert et de la distribution. L'exploitation et l'entretien du réseau ont été confiés à la SAUR.

Assainissement

Le zonage assainissement est opposable depuis le 09 juin 2004. Il se doit d'être annexé au document d'urbanisme. La commune a fait le choix de l'individuel.

En matière d'assainissement individuel, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV).

Gestion des eaux pluviales et des ruissellements

On entend par eaux pluviales l'eau de pluie, dès lors qu'elle a touché le sol et qu'elle ruisselle sur la surface la réceptionnant. La gestion des eaux pluviales est, selon l'article L.2226-1 du code général des collectivités territoriales : la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales. L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif modifié par l'arrêté du 22 août 2017 introduit le principe de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible.

Bien que les textes relatifs à la gestion des eaux pluviales ne fixent pas pour la collectivité d'obligation de collecte ou de traitement en tant que telle, ce contexte, couplé aux problématiques d'inondations par ruissellement ou débordement de réseaux, renforce l'attention à porter à la gestion des eaux pluviales, notamment en lien avec le patrimoine d'ouvrages existants.

En temps de pluie, les systèmes d'assainissement, qu'ils soient unitaires ou séparatifs ou encore les deux, rencontrent de manière récurrente des difficultés à collecter, transporter et/ou stocker les eaux pluviales. Selon l'importance des pluies, cette situation peut provoquer des déversements et des débordements, pouvant parfois conduire à des inondations et à des pollutions sur les milieux aquatiques. L'artificialisation des sols contribue à l'aggravation de ces phénomènes en rendant les sols moins perméables. En effet, l'imperméabilisation des sols limite l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et l'alimentation des eaux souterraines, et augmente ainsi les volumes d'eaux de ruissellement.

Aujourd'hui, il y a une réelle nécessité de s'éloigner des pratiques de l'époque pour l'assainissement des eaux pluviales et de tendre vers une gestion des eaux pluviales plus respectueuse du cycle de l'eau, une gestion intégrée des eaux pluviales.

Ce concept de gestion intégrée s'articule autour de plusieurs grands objectifs : redonner aux sols leur rôle naturel d'éponge en favorisant l'infiltration, revaloriser la place de l'eau dans la ville, gérer les eaux pluviales à la source (*c'est-à-dire au plus près du lieu où elles tombent*) afin de limiter les phénomènes d'accumulation en aval qui conduisent à des débordements.

À compter du 1er janvier 2020, la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. Cette compétence assainissement inclue la gestion des eaux pluviales urbaines et rurales.

La communauté de communes ou d'agglomération doit donc répondre de manière systématique au code général des collectivités territoriales (*concernant la gestion des eaux pluviales : article L.2224-10, alinéas 3 et 4*).

Article L2224-10

- Modifié par [LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 – art. 240](#)

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

La collectivité peut agir sur la gestion des eaux pluviales de manière réglementaire dans le cadre de l'élaboration ou la révision de son PLU(i) avec en parallèle l'élaboration d'un zonage et/ou schéma de gestion des eaux pluviales valant zonage), administrative (*création d'un service public administratif*), à travers les projets urbains ou encore via le volet sensibilisation/communication (*objectifs du développement durable, plan paysage gestion différenciée des espaces verts, etc*). De plus, les collectivités ne sont pas dans l'obligation de recevoir les eaux pluviales dans leurs réseaux.

Néanmoins, dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales, l'échelle d'intervention la plus cohérente reste celle à l'échelle du bassin versant afin de balayer l'ensemble des enjeux du grand cycle de l'eau. Un syndicat mixte porteur d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux serait alors le plus légitime pour porter de type d'étude et de plan d'action.

À ce titre et afin d'aider les collectivités dans la définition de leur gouvernance de gestion des eaux pluviales, les services de l'État dans l'Oise ont édité un livret conseils disponible en cliquant sur l'image ci-contre. Celui-ci reprend également l'ensemble des points qui devront figurer au sein des zonages et/ou schéma de gestion de gestion des eaux pluviales.

Les principes de gestion des eaux pluviales définis par la collectivité sont renforcés lorsqu'ils sont traduits au sein des documents d'urbanisme. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (*articles L.151-1 et suivants, ainsi que R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme*), en tant qu'outil permettant d'exprimer le projet urbain de la commune ou de l'intercommunalité, prend en compte les problématiques environnementales, parmi lesquelles la prévention du risque d'inondations par ruissellement pluvial et la préservation des milieux naturels.

À ce titre, la commune ou la communauté de communes peut adopter dans le règlement de son PLU(i) des prescriptions sur les eaux pluviales opposables aux constructeurs et aménageurs. Ces prescriptions doivent découler d'un zonage et/ou schéma de gestion des eaux pluviales dont son intégration dans le PLU(i), devra se faire dans différentes pièces du document d'urbanisme et notamment dans les différents articles du règlement.



Le zonage de gestion des eaux pluviales est un outil réglementaire obligatoire introduit par la loi sur l'eau de 1992 qui s'inscrit dans une démarche prospective, voire de programmation de l'assainissement pluvial. Ce zonage, est l'aboutissement de l'étude d'un schéma de gestion des eaux pluviales et permet de fixer des prescriptions (*aspects quantitatifs et qualitatifs*). Le schéma de gestion des eaux pluviales, qui comprend le zonage, n'a aucune valeur réglementaire s'il ne passe pas par les étapes d'enquête publique et d'approbation. Bien que le zonage de gestion des eaux pluviales qu'il contient soit alors opposable, il trouve toute sa force réglementaire lorsqu'il est intégré au PLU(i).

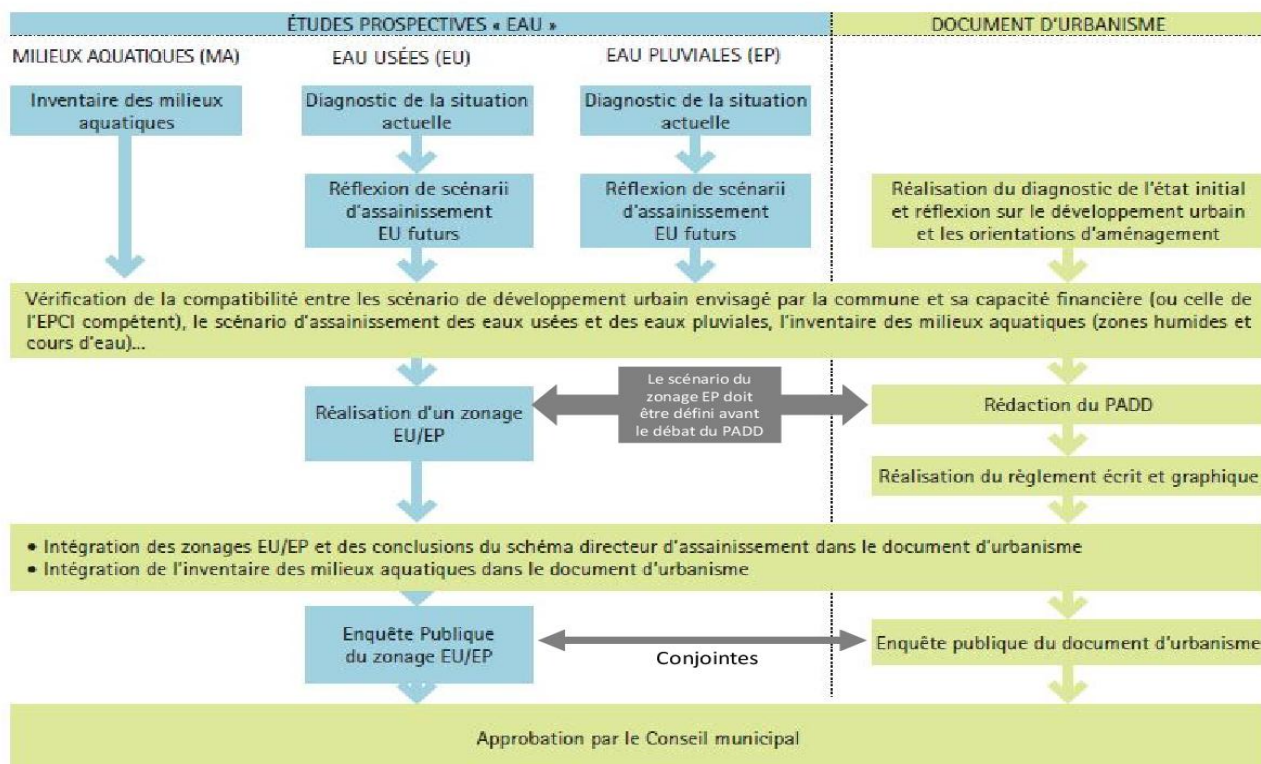


Illustration 1: relation entre les études prospectives eaux et l'élaboration du document d'urbanisme
SCOT du Pays de Lorient / apport en gris DDT60

Hydraulique

Le territoire communal n'est traversé par aucun cours d'eau non domanial.

Tout changement de bénéficiaire d'un moulin, d'un plan d'eau, d'un forage agricole, etc, doit se faire connaître dans les trois mois auprès des services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Hauts-de-France a récemment mis à jour son atlas de l'eau qui est librement consultable sur son [site Internet](#).

Documents d'aménagement et de gestion des eaux

La commune de Fresnoy-le-Luat est concernée par le [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux \(SDAGE\) Seine-Normandie](#) approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009 et rendu effectif le 1er janvier 2010, ainsi que par les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette approuvé le 15 décembre 2015 et de l'Automne approuvé le 10 mars 2016, avec lesquels le PLU doit être compatible, en particulier sur la question de la préservation des zones humides. À ce titre, le document d'urbanisme devra intégrer dans ses annexes, a minima, un plan de gestion des eaux de ruissellement.

Le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (*approuvé le 20 décembre 2015*) ayant été annulé par décision du Tribunal Administratif du 19 décembre 2018, c'est le document antérieur qui redevient applicable.

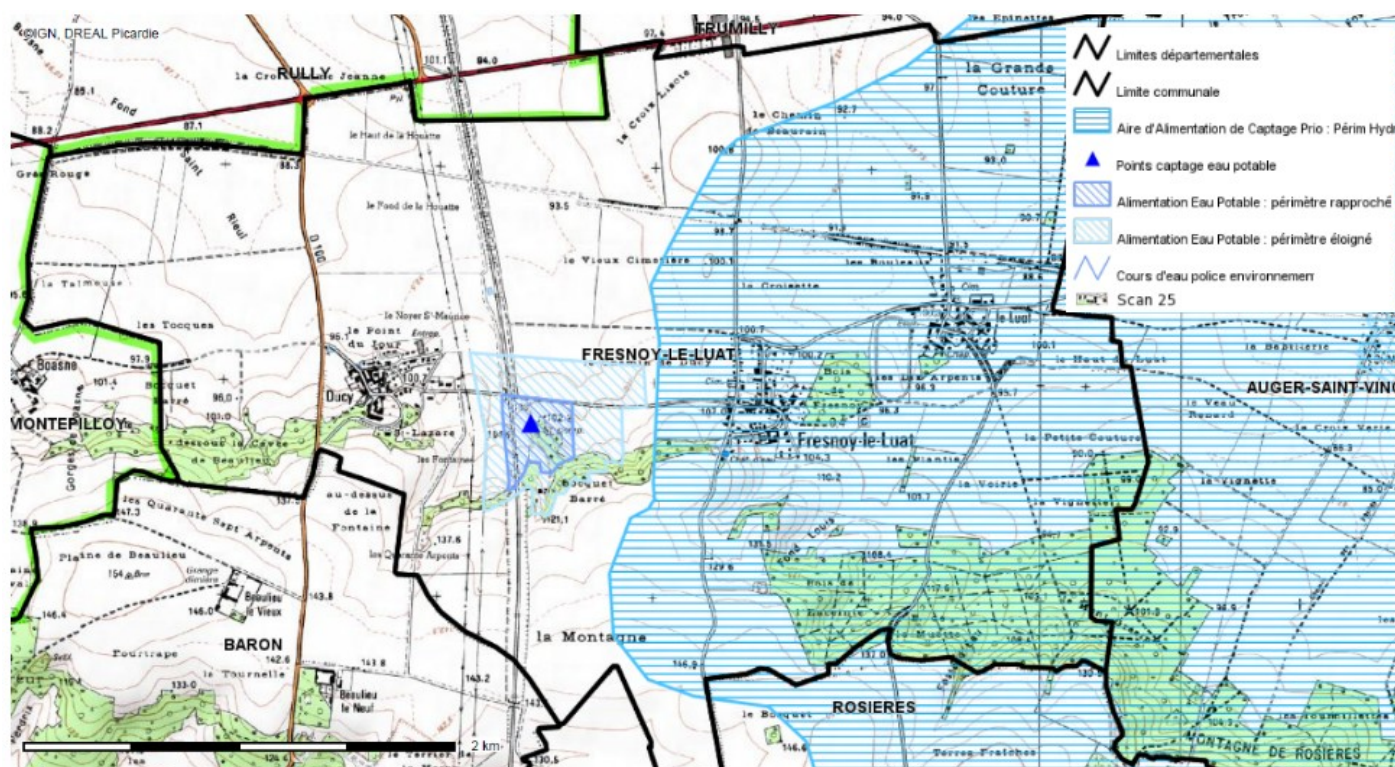
Un guide de prise en compte du SDAGE dans les documents d'urbanisme est téléchargeable sur le [site Internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie \(DRIEE\) Île-de-France](#).

Zones humides

Une cartographie interactive des zones humides de votre commune est accessible depuis le [site Internet de la DREAL des Hauts-de-France](#).

Des plaquettes à destination des élus et des bureaux d'études ont été réalisées pour aider à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. Elles sont disponibles sur le [site Internet de la Préfecture de l'Oise](#).

Carte du milieu aquatique



(Fiche mise à jour le 30 août 2019 - © DDT de l'Oise)